



Stage d'automne 2024

Stage multi-disciplines tous niveaux
Enfants et ados 6-16 ans

Dressage, saut, balade, voltige, pony games, soins aux poneys

| | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Sem. du 14 au 18 oct. | Lundi 14 | Mardi 15 | Mercredi 16 | Jeudi 17 | Vendredi 18 |
| | <input type="checkbox"/> |
| Sem. du 21 au 25 oct. | Lundi 21 | Mardi 22 | Mercredi 23 | Jeudi 24 | Vendredi 25 |
| | <input type="checkbox"/> |

| | Semaine | Journée |
|--|-----------|-----------|
| Non Membre (du Club Equestre de la Prélaz et non pas de l'Ecole d'équitation de Pampigny) | CHF 550.- | CHF 130.- |
| Membre (du Club Equestre de la Prélaz et non pas de l'Ecole d'équitation de Pampigny) | CHF 530.- | CHF 120.- |

Nom Prénom :

Personne de contact :

Adresse :

NPA : Ville :

Natel : E-mail.....

Age :

Spécificités médicales :

Spécificités et allergies alimentaires :

RÈGLEMENT

- Paiement : A l'inscription sur le compte ci-dessous. Pas de facture envoyée. Frais de rappel 20.- supplémentaire
- Banque : Postfinance
Tardy Christian Ecurie de la Prélaz Sàrl
IBAN CH49 0900 0000 1770 0020 8
- Confirmation : Aucune autre confirmation ne sera envoyée
- Formulaire à retourner : la_prelaz@bluewini.ch
- Horaire : Dès 6 ans (journée ou semaine complète) de 9h00 à 17h00
Dès 4 ans (journée ou semaine complète) de 9h00 à 12h00
- En dehors des heures, les enfants ne sont plus sous la surveillance de l'Ecurie de la Prélaz
- Repas : Prendre un pique-nique pour le repas de midi (frigo et micro-ondes à disposition) et un goûter pour l'après-midi.
- Tenue : Pantalon d'équitation, training ou legging, bottes de pluie, baskets, kway, casquette, crème solaire. L'Ecurie de la Prélaz met à disposition les bombes (casques).

Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz

- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du cheval/poney.

- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date

Signature du représentant légal